

Nouvelle présidence de BEAMA asbl Nouvelle composition du Conseil d'Administration de BEAMA asbl

Bruxelles, 6 juin 2023

Nouvelle Présidence de BEAMA asbl

A l'occasion de l'Assemblée Générale du 5 juin 2023, l'asbl BEAMA (Belgian Asset Managers Association - Association Belge des Asset Managers) annonce son nouveau Président.

**Le choix s'est porté au consensus général sur Koen Van de Maele,
représentant de Candriam – Belgian branch.**

Il succède à Johan Lema (KBC Asset Management) dont le mandat n'a pas pu être renouvelé statutairement.

BEAMA est très reconnaissante envers le Président sortant pour son excellent travail au cours des trois dernières années.



Koen Van de Maele



Johan Lema

Nouvelle composition du Conseil d'Administration de BEAMA

Les mandats des membres du Conseil d'Administration de BEAMA asbl ont été renouvelés lors de l'Assemblée Générale du 5 juin 2023 pour un nouveau terme de 3 ans, du 5 juin 2023 jusqu'à la fin de l'Assemblée Générale annuelle de BEAMA de 2026.

Membre effectif (par ordre alphabétique)	Représenté par
1. Amundi Asset Management Belgium	Pottie Katrien
2. Belfius Investment Partners	September Cedric
3. BNP Paribas Asset Management France, Belgian Branch	Arickx Marnix
4. Candriam - Belgian branch	Van de Maele Koen
5. Capfi Delen Asset Management	Swolfs Gregory
6. Degroof Petercam Asset Management	Tubeuf Caroline
7. KBC Asset Management	Sterckx Christiaan
8. RBC Investor Services Belgium	de Saint Moulin Thibaut

En choisissant le nouveau Président Koen Van de Maele, le Conseil d'Administration de BEAMA a également nommé **un Vice-président** parmi ses membres :

Gregory Swolfs, représentant de Capfi Delen Asset Management.

Myriam Vanneste (*) est administrateur supplémentaire, en tant que représentante permanente de Candriam – Belgian branch.

Marc Van de Gucht (*) est le Directeur général de BEAMA.

(*) *L'administrateur supplémentaire et le Directeur général participent au Conseil d'Administration de BEAMA sans droit de vote.*

◆◆◆

Qui est BEAMA ?

BEAMA asbl est le porte-parole du secteur de l'asset management en Belgique

Notre mission est de représenter la profession de l'asset management et de développer l'activité d'asset management en Belgique, ainsi que de promouvoir son image et celle de ses membres.

Par asset management, il faut entendre la promotion, la gestion de portefeuille, la distribution et l'administration de fonds d'investissement. Outre les produits collectifs, le terme désigne également les mandats pour les clients institutionnels et privés et les conseils en placement.

BEAMA fait partie des associations coupoles [Febelfin](#) (Fédération belge du secteur financier) et [EFAMA](#) (European Fund and Asset Management Association).

« Le secteur de l'asset management en Belgique est prêt pour l'avenir avec une large gamme de solutions d'investissement diversifiées, durables et socialement responsables.

Les fonds d'investissement permettent à tout un chacun d'investir facilement. Les gestionnaires d'actifs aident leurs clients à préparer l'avenir en s'efforçant d'augmenter leur pouvoir d'achat et leur patrimoine. Cela peut se faire par le biais de fonds de placement classiques, de fonds d'épargne-pension, de fonds de pension d'entreprise ainsi que par la gestion de mandats. »

Koen Van de Maele, Président BEAMA

Le nouveau Président poursuivra avec beaucoup d'enthousiasme la politique de son prédécesseur dans le but de renforcer la compétitivité du secteur des fonds et de l'asset management. La priorité sera notamment accordée à la facilitation de l'accès aux fonds et aux solutions de gestion de patrimoine, y compris la planification de la retraite, la transparence des rapports, la neutralité fiscale, la durabilité, le suivi des évolutions technologiques, l'éducation financière, l'inclusion et l'attention portée aux actifs alternatifs et moins liquides.

Facts & Figures

Le [site web de BEAMA](#) offre une image générale du secteur de l'asset management en Belgique. Outre des informations destinées au grand public sur le marché des organismes de placement collectifs (OPC) en Belgique, des messages professionnels impactant les membres sont repris.

Les chiffres sectoriels les plus récents sont inclus dans le rapport annuel récemment publié « [Facts & Figures 2022](#) ».

([BEAMA Rapports Annuels – BEAMA](#))

Chiffres clés

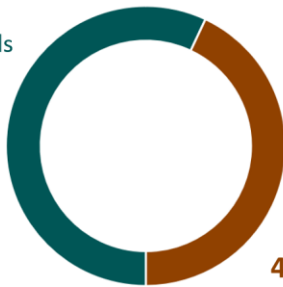
ASSET MANAGEMENT EN BELGIQUE

gérés depuis la Belgique

365,4

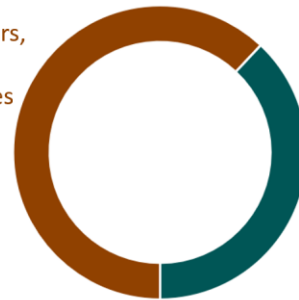
milliards euros

57%
via des fonds



43%
via des mandats

62%
via des particuliers,
clients private
banking & autres



38%
via des investisseurs
institutionnels

FONDS SUR LE MARCHÉ BELGE

Fonds commercialisés
publiquement en Belgique

54%
Produits
institutionnels



241,9
milliards euros

46%
produits
retail

Fonds publics belges
distribués dans le monde entier

165,7 mlds euros
distribués en Belgique



184,0
milliards euros

18,3 mlds euros
distribués à l'étranger

Durabilité

Art. 8/9
SFDR

177,9 milliards euros

en **814** fonds



106,8 milliards euros

en **342** fonds

Épargne-pension du 3ème pilier

1,79 million de belges
épargnent dans un fonds
d'épargne du 3ème pilier

22,2
milliards euros

Le secteur assume sa responsabilité sociale

L'attention portée à la durabilité est indéniable dans notre société actuelle. Alors qu'il y a quelques années encore, les produits financiers durables étaient considérés comme une "niche", ces produits sont désormais considérés comme la norme.

Le secteur belge de l'asset management renforce son rôle de leader en matière de durabilité et répond ainsi aux besoins des générations actuelles et futures d'investisseurs. Près des trois quarts des actifs des fonds publics belges et étrangers commercialisés en Belgique sont caractérisés par des critères de durabilité ou sont gérés de manière durable. Ainsi, les investissements durables jouent un rôle prépondérant dans les efforts du secteur en faveur d'une planète et d'une société durables.

Des produits de gestion d'actifs accessibles au grand public

BEAMA est fortement favorable à la combinaison de la pension complémentaire liée au travail du deuxième pilier avec l'épargne-pension individuelle du troisième pilier et à l'investissement dans ce que l'on appelle le quatrième pilier complémentaire.

Le deuxième pilier prend la forme d'un fonds de pension ou d'une assurance groupe. Ce pilier est organisé par l'employeur.

Le troisième pilier est l'épargne complémentaire individuelle via l'assurance épargne-pension, les fonds d'épargne-pension ou l'épargne à long terme. Les fonds d'épargne-pension bancaires du troisième pilier sont un produit démocratique et facilement accessible. Les fonds d'épargne-pension sont soumis à l'évolution des marchés financiers.

Le quatrième pilier englobe toute forme d'épargne personnelle ou d'investissement dans laquelle les fonds peuvent être utilisés pour développer le patrimoine. Le développement de solutions multi-asset connaît un grand succès et favorise la diversification des investissements. Les gestionnaires professionnels gèrent activement les portefeuilles dans le meilleur intérêt des clients. Ils répartissent les actifs sous-jacents sur une large gamme d'instruments financiers.

Ce système complémentaire peut contribuer à maintenir le niveau de vie futur dans le contexte du vieillissement croissant de la population.

Plus tôt le passage de l'épargne à l'investissement est franchi, plus grand est le potentiel d'accumulation de patrimoine. En effet, les fonds bénéficient du pouvoir de la capitalisation. Ainsi, l'investisseur bénéficie « d'intérêts sur intérêts ». Plus tôt on entre dans un fonds, plus d'années on peut profiter de cet effet.

Investir de manière systématique via des versements planifiés offre également l'avantage de répartir régulièrement l'effort d'épargne et de lisser l'impact des fluctuations de cours des actifs sous-jacents.

En outre, le marché belge des fonds a connu ces dernières années un fort développement de solutions multi-asset qui peuvent être utilisées comme des éléments constitutifs d'un portefeuille d'investissement, en fonction de chaque profil de risque possible. Le secteur continuera d'utiliser son expérience et son expertise accumulées de manière optimale, offrant ainsi des solutions d'investissement adaptées aux investisseurs qui souhaitent maximiser le rendement de leur épargne accumulée.

Une législation transparente dans l'intérêt des investisseurs

Le secteur de l'asset management est fortement réglementé et de nouvelles législations, notamment européennes, sont régulièrement introduites. BEAMA plaide en faveur d'un cadre réglementaire clair, uniforme et moins complexe. Cela favorise la transparence pour les générations actuelles et futures d'investisseurs. Une législation claire est au service des investisseurs, qui ont droit à une protection adéquate, et les soutient dans la prise de décisions éclairées parmi le large éventail d'options d'investissement proposées. Les épargnants et les investisseurs doivent pouvoir investir dans la combinaison de produits qui correspond le mieux à leurs besoins et à leur profil de durabilité et de risque.

En tant qu'association sectorielle, BEAMA joue un rôle de premier plan pour s'assurer, en collaboration avec les régulateurs et l'autorité de surveillance, que la législation existante est appliquée de manière cohérente et que la mise en œuvre de la législation future se fait de manière optimale et coordonnée.

A cette fin, BEAMA consulte toutes les parties prenantes pour procéder aux ajustements dans la mesure du possible et pour soutenir ses membres.



Biographie professionnelle - Koen Van de Maele

Koen Van de Maele, CFA, est Chief Investment Solutions Officer et membre du Comité exécutif de Candriam depuis octobre 2017 et membre du Comité stratégique de Candriam depuis mai 2023.

Il a rejoint Candriam en 2001 en tant que gestionnaire de fonds obligataires et analyste quantitatif. En 2009, il a été nommé responsable de la Gestion Obligataire.

En 2012, Koen Van de Maele est devenu responsable du département Investment Engineering de Candriam, chargé d'améliorer les processus d'investissement de Candriam et de développer des solutions d'investissement sur mesure pour les clients institutionnels, y compris les compagnies d'assurance, les fonds de pension et les fonds souverains.

En juin 2016, il est devenu Deputy Chief Investment Officer pour les investissements traditionnels et a ainsi contribué à définir la stratégie d'investissement globale de Candriam et à la communiquer aux clients, aux prospects et aux médias.

Koen Van de Maele est professeur à l'EHSAL Management School et à la Vlerick Business School à Bruxelles.

Koen Van de Maele est ingénieur civil et titulaire d'une maîtrise en gestion industrielle de l'Université catholique de Louvain, en Belgique. Il est titulaire du titre de CFA depuis 2005 et est membre du conseil d'administration de plusieurs sicav de droit belge et luxembourgeois. Depuis 2020, Koen Van de Maele est également Vice-président de BEAMA.

Plus d'informations

De plus amples informations peuvent être obtenues via la **représentation pour BEAMA** :

- M. Marc Van de Gucht, Directeur général de BEAMA
(02 507 68 72 – marc.van.de.gucht@febelfin.be)
- Auprès des services de BEAMA (info@beama.be)

Ou via les **contacts de presse généraux de Febelfin** :

- Service de presse Febelfin
(02 507 68 31 – press@febelfin.be)

Belgian Asset Managers Association (BEAMA)

BEAMA asbl est membre de Febelfin asbl.

e-mail: info@beama.be